

Éditorial du Président



Notre Association, l'ASNOM, est une vénérable institution : elle fête cette année ses cent années d'existence. Près de dix ans après l'ouverture de notre École du Cours de la Marne, les statuts de l'Amicale ont été approuvés au cours de la première assemblée générale en 1912 ainsi que la création des sections, le secrétaire général était Roger Penaud dont la fille, membre de l'ASNOM est décédée, âgée de 99 ans en janvier 2012. Vous trouverez dans les premières pages du bulletin, l'historique de l'Association sous la plume de Pierre Barabé, ancien président national. Durant toutes ces années, l'ASNOM a montré sa volonté de survivre, malgré les guerres et les changements administratifs du Service de Santé militaire ; ses membres ont participé activement dans leurs différentes armes, la Coloniale, la Royale et l'Air, à toutes les opérations militaires. Outre-mer, les Navalais ont été les acteurs majeurs du rayonnement de la France et ont contribué au progrès de la médecine.

L'Assemblée Générale du 12 octobre 2012 a voté, à une très large majorité, les nouveaux statuts rédigés avec la participation des sections ; il s'agit administrativement de modifier les statuts de 2001 en raison de la fermeture de l'École de Bordeaux. Le recrutement de membres issus de notre École de Santé Navale étant terminé, nous devons inscrire dans nos statuts la possibilité d'admettre dans notre association les élèves et anciens élèves de la nouvelle école de santé des armées (ESA) de Bron. Nous avons inscrit dans ces statuts l'idée « *de conservation du patrimoine de tradition et d'histoire de l'École de Santé Navale* ». L'ASNOM est une association reconnue d'utilité publique (RUP), la rédaction des statuts est soumise à l'approbation, souvent tatillonne, du Conseil d'État. Certaines notions, telles que les aides humanitaires, qui ne figurent pas dans les statuts, pourront être insérées dans le projet du règlement intérieur dans lequel on dispose de plus de liberté de rédaction.

Les membres du conseil d'administration ont voté le 12 octobre 2012 la création d'un fonds de dotation « Solidarité Santé Navale », la rédaction du texte de ses statuts est à l'étude et sera examinée par les membres du Conseil d'Administration lors de sa prochaine réunion en mai 2013. Le texte des statuts de ce fonds de dotation sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale en juin 2013 à Marseille. Cette structure juridique qui, bien qu'indépendante, est une émanation de l'ASNOM, elle peut recevoir des dons défiscalisés, son objectif est « *d'initier et de soutenir des actions de solidarité internationale dans le champ de la santé* » ; c'est ainsi, nous le pensons, que Santé Navale survivra.

Nous avons attribué une large place dans ce bulletin à un travail effectué par nos camarades de la section toulonnaise sur « *l'enseignement de la médecine navale de 1890 à nos jours* ». Avec la disparition des différentes écoles du Service de Santé, nous devons remercier et encourager la rédaction de ces articles, véritable mémoire du travail de nos anciens. « *Un exploit n'entre pas dans l'histoire du seul fait qu'il a été accompli mais seulement parce qu'il a été transmis à la postérité* ». Stefan Zweig (dans son ouvrage *Magellan*).

Mes chers camarades, dans cette période de fin d'année, je souhaite à vos familles et à vous-mêmes de joyeuses fêtes de Noël et de Nouvel An.

Avec toutes mes amitiés.

**Jean-Michel DAMAS (Bx 55),
Président national de l'ASNOM**